

## Politique Climat du Groupe CDC Lignes sectorielles pour l'immobilier

Dans un contexte d'urgence climatique, le groupe Caisse des Dépôts entend contribuer à limiter le réchauffement climatique mondial à 1,5°C en contribuant à la neutralité globale d'ici à 2050. Pour cela, le Groupe cherche à mobiliser l'ensemble de ses leviers d'actions en faveur d'une transition juste vers une économie bas carbone. Pour y parvenir, le Groupe cherche à décliner sectoriellement cette ambition à chacune de ses activités.

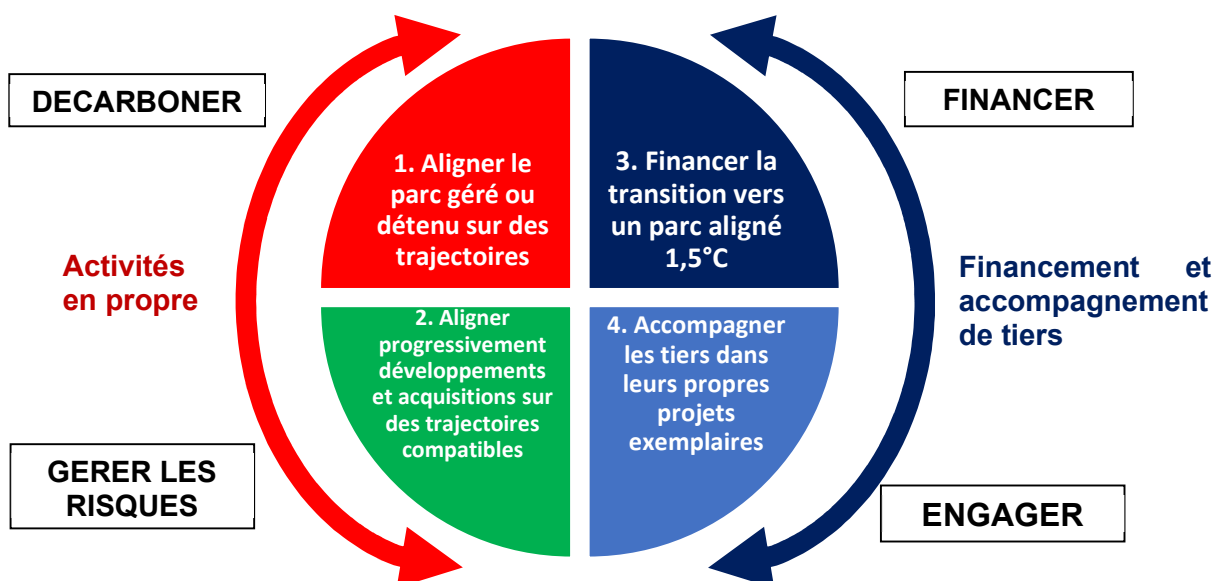
Le présent document en présente la déclinaison **sectorielle pour ses activités immobilières**. Il porte à la fois sur les actifs immobiliers détenus, développés, gérés ou occupés en propre, et sur les activités de financement et d'accompagnement d'actifs immobiliers détenus par des tiers.

### Préambule

Dans ses activités immobilières, le Groupe s'engage à contribuer au maintien du réchauffement climatique à 1,5°C par la **réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation énergétique globale des bâtiments** mais aussi, dès que possible, par la réduction des émissions de l'ensemble du cycle de vie des bâtiments notamment les émissions liées aux **matériaux de construction**. Il veille également à l'imbrication avec les autres défis environnementaux notamment l'adaptation aux conséquences du changement climatique et la perte de la biodiversité, et s'attache également à traiter des enjeux sociaux notamment la mise en place de logements décents pour tous, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales, la mixité sociale ou encore la santé des occupants.

Ainsi, le Groupe veille à ce que ses actions d'amélioration environnementales ne se fassent pas au détriment du confort des occupants de ses immeubles et s'attache à réduire les autres impacts environnementaux de ses activités (émissions liées au matériaux, déchets, biodiversité).

Pour cela, le Groupe se mobilise sur chacun de ses quatre principaux modes d'intervention : l'alignement du parc immobilier et l'alignement des développements pour ses activités en propre ; le financement d'un parc immobilier performant et l'accompagnement de tiers dans leurs propres projets exemplaires ; tels que représentés ci-dessous :



## Synthèse des engagements des entités du Groupe pour l'immobilier.

<b>Axe 1 : Aligner le stock immobilier géré ou détenu sur des trajectoires 1,5°C</b>
<b>Ambition Groupe :</b> <b>100% des actifs immobiliers sous contrôle opérationnel couverts par une cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre compatibles 1,5°C pour le tertiaire, 2°C pour le résidentiel<sup>1</sup></b>
<b>Détail des principales cibles publiques par entité</b>
<b>Etablissement public :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Immobilier de placement de la Gestion d'actifs :</b> Réduction de 38% de la consommation énergétique entre 2014 et 2030 ; Réduction de 15% de l'intensité carbone entre 2019 et 2025, prolongeant la cible de réduction de 20% sur la période 2014-2020, selon une trajectoire élaborée en s'appuyant sur l'outil <i>Carbon Risk Real Estate Monitor</i> (CRREM)<sup>2</sup></li><li>• <b>Immobilier en participation minoritaire de la Banque des Territoires :</b> mise en place d'un process de récupération des informations nécessaires à la connaissance de 100% du parc à horizon 2023, engagement actionnarial systématique dans la sensibilisation des gérants et des partenaires dans des actions de réduction émissions dès qu'elles sont envisageables</li><li>• <b>Immobilier d'exploitation :</b> cible provisoire de 10% de réduction des émissions par m<sup>2</sup> entre 2019 et 2025, nouvelle stratégie pour trajectoire 2050 en cours d'analyse d'ici fin 2021 ; réduction de la consommation des bâtiments en exploitation pour atteindre les valeurs « seuils » du décret tertiaire ; pilotage des émissions associées selon une trajectoire élaborée en s'appuyant sur l'outil <i>Carbon Risk Real Estate Monitor</i> (CRREM)</li></ul>
<b>Icade :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Foncière Tertiaire :</b> Réduction de 30% de l'intensité énergétique entre 2015 et 2025 (en kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>/an)<sup>3</sup>, Réduction de 45% de l'intensité carbone entre 2015 et 2025(en kg CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>/an), aligné sur une ambition 1,5°C</li><li>• <b>Foncière Santé :</b> Mise en place d'un suivi de la performance énergétique d'au moins 75 % des exploitants de santé à partir de 2019 et Proposition de solutions d'amélioration de la performance énergétique pour 100 % des extensions et opérations de travaux significatives (rénovation des façades et étanchéité) à partir de 2019.</li></ul>
<b>CDC Habitat :</b> Atteinte d'un niveau de performance moyen de 150 kWh <sub>ep</sub> /m <sup>2</sup> /an fin 2020 puis 80 kWh <sub>ep</sub> /m <sup>2</sup> /an à horizon 2050 (base DPE), conformément à la SNBC 2017 <sup>4</sup>
<b>CNP Assurances :</b> réduction de 10 % supplémentaires l'intensité carbone (en kg eq CO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> ) de son portefeuille immobilier en direct entre 2019 et 2024, en prolongement de la cible précédente de -40 % sur la période 2006-2021 qui a été dépassée. Cette nouvelle cible a été élaborée en s'appuyant notamment sur les cibles nationales d'alignement à un scénario 1,5°C définies dans l'outil <i>Carbon Risk Real Estate Monitor</i> (CRREM).
<b>Poste Immo :</b> Réduction de 35% des émissions de gaz à effet de serre du parc patrimonial d'ici 2030 par rapport à 2017, permettant l'alignement à une trajectoire SNBC 2019 ; Réduction de 20% des consommations (en kWh <sub>ep</sub> /m <sup>2</sup> ) sur l'ensemble du parc à 2030 par rapport à 2017 ; Sortie du fuel d'ici à 2030
<b>Axe 2 : Aligner progressivement les développements et les acquisitions sur des trajectoires compatibles 1,5°C</b>
<b>Ambition Groupe :</b> <b>100% des nouveaux développements de bureaux et d'établissements de santé de plus de 5000 m<sup>2</sup> à partir de 2021 et 50% des nouveaux développements</b>
<b>Détail des principales cibles publiques par entité</b>
<b>Etablissement public :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Immobilier de placement de la Gestion d'actifs :</b> pour les acquisitions neuves, recherche systématique de certifications environnementales et labels énergétiques et d'un niveau a minima RT 2012 -20%<sup>5</sup>. Pour l'acquisition d'immeubles existants non performants, un budget est systématiquement validé pour la réalisation de travaux d'amélioration significative de la performance énergétique à court ou moyen terme.</li><li>• <b>Immobilier en participation minoritaire de la Banque des Territoires :</b> Evaluation de chaque nouvel investissement au regard d'une grille d'analyse et de pré requis spécifique par typologie d'actifs immobiliers avec recherche systématique de certifications environnementales et/ou de labels énergétiques pour les actifs non spécifiques et notamment les bureaux.</li><li>• <b>Immobilier d'exploitation :</b> Certification environnementale des nouveaux actifs (HQE, BREEAM) et labélisation intégrant une évaluation carbone des matériaux de construction (Label E+C-, BBKA, voire BEPOS Effinergie</li></ul>

<sup>1</sup> Taux de couverture visé à compter de fin 2021.

<sup>2</sup> Cibles portant sur l'ensemble du portefeuille géré et club deals détenus à plus de 25%. La cible sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre par m<sup>2</sup> a été élaborée en s'appuyant sur l'outil *Carbon Risk Real Estate Monitor* (CRREM) en considérant séparément les immeubles de bureau et le résidentiel, et en prenant en compte les acquisitions et cessions d'actifs

<sup>3</sup> Cibles portant sur la consommation d'énergie primaire tous usages des bâtiments détenus du périmètre de reporting corrigées des DJU. Les m<sup>2</sup> sont comptabilisés en surface de plancher.

<sup>4</sup> Cibles portant sur tout le parc dont le groupe CDC Habitat est propriétaire et gestionnaire.

<sup>5</sup> Pour les immeubles soumis à cette réglementation en France métropolitaine

2017*) et visant un niveau équivalent C1 du label E+C- ; Engagement de performance énergétique visant à minima une performance intrinsèque RT2012-20%, voire au-delà (RT2012 – 30% avec un niveau E2 du label E+C-).
<p><b>Icade</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Promotion</b> : 100% des bureaux et 35% des logements certifiés HQE chaque année dès 2019 et jusqu'en 2022<sup>6</sup> 100% des bureaux de plus de 5 000 m<sup>2</sup> et 50 % des logements labélisés E+C- au niveau E2C1 d'ici à 2022 ; 100% des démolitions supérieures à 5 000 m<sup>2</sup> intégrant une démarche de réemploi à partir de 2020.</li> <li>• <b>Foncière tertiaire</b> : 100% des rénovations supérieures à 1000 m<sup>2</sup> couvertes par une démarche de réemploi à partir de 2021.</li> <li>• <b>Foncière santé</b> : 100% des projets neufs de plus de 4000 m<sup>2</sup> certifiés HQE chaque année dès 2020 jusqu'à 2022, Intégration d'une démarche de réemploi pour les restructurations supérieures à 2 000 m<sup>2</sup> à partir de 2021.</li> </ul>
<b>CDC Habitat</b> : 100% des nouveaux développements en RT 2012 sans dérogation, et certification NF Habitat HQE ou équivalent systématiquement demandée ; évaluation de tout projet d'acquisition neuve et de rénovation selon un outil de cotation environnementale intégrant les émissions liées aux matériaux
<p><b>Poste Immo</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Constructions neuves : recherche de la certification NF HQE Excellent et/ou BREEAM Excellent pour les bâtiments tertiaires, et NF HQE Bon pour les bâtiments industriels.</li> <li>• Rénovation : recherche du label BBC Effinergie pour toutes les rénovations globales, ainsi qu'une certification NF HQE Rénovation Excellent et/ou BREEAM RFO Very-Good. Rénovation globale &gt; 5000 m<sup>2</sup> :</li> <li>• Travaux de GRGE (Grosses Réparation/Gros Entretien) : application d'un cahier des charges ambitieux pour la performance thermique et carbone des travaux de GRGE, qui sont les travaux du propriétaire sur son patrimoine, permettant d'atteindre le niveau BBC Rénovation.</li> </ul>
<b>Axe 3 : Financer un parc immobilier exemplaire</b>
<p><b>Ambition Groupe :</b>  <b>25 Md€ de mobilisation (financement et investissement) en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments et la construction d'immeubles exemplaires entre 2020 et 2024, dont dans le cadre du plan climat Banque des Territoires/Bpifrance :</b>  - 200 000 logements sociaux rénovés thermiquement  - 3,5 M m<sup>2</sup> de bâtiments tertiaires publics et privés rénovés thermiquement entre 2020 et 2024</p>
<b>Détail des principales cibles publiques par entité</b>
<b>Etablissement public (Banque des Territoires)</b> : 200 000 logements sociaux rénovés thermiquement entre 2020-2024, soit une contribution d'1/3 à la cible de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) appliquée aux logements sociaux
<b>Bpifrance/Banque des Territoires</b> : 3,5M m <sup>2</sup> de bâtiments tertiaires publics et privés rénovés thermiquement entre 2020 et 2024
<b>LBP AM</b> : Lancement d'un fonds de dettes « impact » (émissions carbone) commun aux équipes de dettes privées immobilier, infrastructure et corporate.
<p><b>La Banque Postale</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gamme « prêts verts », réservés à des projets liés à la transition écologique dont la rénovation énergétique des bâtiments publics lancée en 2019</li> <li>- Gamme verte destinée à la rénovation énergétique des logements</li> <li>- Prêt vert à destination des entreprises</li> </ul>
<p><b>Ambition Groupe :</b>  <b>100% des nouveaux prêts immobiliers faisant l'objet d'une collecte et/ou analyse d'information sur la performance énergétique dès 2021</b></p>
<p><b>La Banque Postale</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Financements immobiliers auprès de personnes morales : Analyse systématique des critères énergétiques à l'octroi, avec l'objectif de dépasser 50% des actifs soumis à RT 2012 (et suivants le cas échéant) et labels énergétiques fin 2024.</li> <li>- Financements immobiliers aux particuliers : Collecte systématique des DPE depuis janvier 2021.</li> </ul>
<b>LBP AM</b> : Réalisation systématique pour les fonds de dettes immobilières, d'une analyse ESG multi critères (méthodologie GREaT) pour la sélection des créances. Cette analyse inclut un volet sur la Transition énergétique qui prend notamment en compte l'existence d'une certification environnementale et de labels énergétiques pour la construction et/ou l'exploitation, les investissements prévus pour l'amélioration énergétique et la stratégie ESG des locataires

<sup>6</sup>Indicateur calculé au stade OS (ordre de service) en m<sup>2</sup>

## I. Aligner le stock immobilier géré ou détenu sur des trajectoires 1,5°C

Dans le cadre de ses activités immobilières (investissement pour compte propre ou pour compte de tiers, gestion et exploitation immobilière), le Groupe **vis** à **progressivement aligner l'ensemble de ses parcs d'immeubles détenus ou gérés sur des trajectoires compatibles avec le maintien du réchauffement climatique à 1,5°C selon des approches fondées sur des recommandations scientifiques.**

Pour cela, chaque entité décline cette ambition sur des cibles à moyen terme qui lui sont propres :

- Ces cibles portent sur la **réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations énergétiques « tous usages » de la phase d'exploitation des bâtiments.**
- Ces cibles sont alignées sur une trajectoire de réduction compatible avec un maintien du réchauffement climatique à **1,5°C (2°C pour le résidentiel)** et définies selon une **methodologie reconnue** comme l'approche *Science Based Targets* (SBT), l'outil *Carbon Risk Real Estate Monitor* (CRREM) ou la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC),

Les entités ne disposant pas déjà de cibles de ce type s'engagent à les mettre en place **d'ici à fin 2021.**

Les cibles décrites ci-dessus incluent *a minima* les actifs contrôlés opérationnellement. Ceci exclut notamment les immeubles détenus en actionnariat minoritaire, les immeubles en détention sans que l'entité n'en ait le mandat social ou encore les immeubles dont l'exploitation est intégralement assumée par les occupants.

Pour les actifs immobiliers sur lesquels les entités ne disposent pas de contrôle opérationnel, les entités s'engagent à dialoguer avec les parties prenantes concernées (gérants, co-proprétaires, occupants, co-investisseurs...) pour connaître la performance énergétique des actifs et inciter à l'atteinte d'objectifs de réduction compatibles avec l'ambition 1,5°C. C'est en particulier le cas des foncières santé.

## II. Aligner progressivement les développements et les acquisitions sur des trajectoires compatibles 1,5°C

Dans le cadre de ses développements et acquisitions immobilières (promotion, développements neufs ou restructurations, acquisitions neuves ou existantes), le Groupe<sup>7</sup> **recherche des immeubles performants** allant au-delà de la réglementation, **ou des immeubles pour lesquels il s'engage à réaliser des travaux d'amélioration significative de la performance énergétique** durant la détention conformément à la cible de réduction sur les parcs immobiliers (axe 1).

- Pour les nouveaux développements d'immeubles tertiaires (neufs ou restructurations) :
  - **Le Groupe recherche autant que possible des certifications environnementales** (exemple : HQE, BREEAM, ...) **ou des labels énergie-carbone** (exemple : E+C-, Effinergie, BBCA) pour **ses développements tertiaires** et s'engage à certifier 100% des développements de bureaux et d'établissements de santé<sup>8</sup> de plus 5000 m<sup>2</sup> **dès 2021.**
  - Le Groupe vise l'atteinte d'un niveau de performance énergétique égale à RT 2012 -20% dès que possible, et s'engage *a minima* sur l'atteinte systématique de ce niveau de performance pour tous les immeubles de bureaux neufs de plus de 5000 m<sup>2</sup> à compter de 2022.
- Pour les nouveaux développements résidentiels (neufs ou restructurations), le Groupe vise à recourir à des **certifications environnementales** (exemple : NF Habitat HQE ou équivalent) ou **des labels énergie-carbone** (exemple : E+C-) pour au moins 50% **de ses nouveaux développements résidentiels d'ici à 2022**
- Pour les acquisitions d'immeubles existants, le Groupe réalise des analyses multicritères pour en connaître la performance environnementale, l'objectif étant d'inclure les actifs ainsi acquis dans la cible d'alignement prise au niveau du stock.

Simultanément, le Groupe veille à évaluer et limiter l'impact des émissions associées aux matériaux de construction **en favorisant l'existant par rapport au neuf, et le recours au réemploi et des matériaux biosourcés d'approvisionnement local dès que possible.**

<sup>7</sup> Les engagements de CNP Assurances n'ont pas encore été intégrés à cet axe.

<sup>8</sup> Hors résidences médicalisées (EHPAD, EHPA...).

Par ailleurs, dans le cadre de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation environnementale RE 2020, le Groupe s'engage à réaliser des travaux d'analyse dès 2021 en vue de remettre à jour ses seuils d'analyse et de sélection, en s'appuyant également si possible sur la taxonomie européenne des activités vertes. L'objectif est d'analyser progressivement le niveau de performance environnementale à l'aune des niveaux futurs requis pour l'atteinte de l'ambition 1,5°C.

### III. Financer un parc immobilier aligné 1,5°C

#### a) Une mobilisation au travers de gammes de financements dédiés

Dans le cadre de ses activités de financement et d'investissement, le groupe Caisse des Dépôts se mobilise massivement pour **la rénovation énergétique du parc immobilier et la construction de bâtiments exemplaires**, avec en particulier des gammes de financement dédiées dont les conditions d'octroi intègrent des critères énergétiques. Le Groupe intervient notamment pour :

- le **financement de la rénovation énergétique du parc de logements sociaux et de la construction de logements sociaux exemplaires** grâce à des prêts proposés par la Banque des Territoires sur ressources du fonds d'épargne principalement, et à des titres participatifs à impact intégrant des critères énergétiques (1 Md€ sur 2020-2022),
- le **financement de la rénovation énergétique du parc de bâtiments tertiaires publics et de la construction de bâtiments publics exemplaires** grâce à des prêts proposés par la Banque des Territoires et à des prêts verts proposés au secteur public local dans le cadre du dispositif SFIL /La Banque Postale,
- **l'efficacité énergétique du parc privé**, notamment par des offres de financement en crédit-bail pour les entreprises par Bpifrance, en particulier en crédit-bail, une gamme verte destinée à la rénovation énergétique des logements par la Banque Postale ou encore au travers du prochain lancement d'un fonds de dettes à impact par La Banque Postale Asset Management.

Sur la période 2020-2024, le **Groupe s'engage à financer à hauteur de plus de 25 Md€ la rénovation énergétique des bâtiments et la construction d'immeubles à haute performance énergétique**, dans le cadre de sa cible de 60 Md€ en matière de financement de la transition écologique et énergétique. Ceci représente une contribution de 19% au besoin de financement du secteur bâtiment dans la SNBC<sup>9</sup>.

En particulier, **14,9 Md€ seront déployés par la Banque des Territoires et Bpifrance**, pour améliorer l'efficacité thermique de **22 millions de m<sup>2</sup>** de bâtiments d'entreprises, de collectivités locales et de logements sociaux :

- La Banque des Territoires accordera, sur les 5 prochaines années, 10 Md€ de prêts à la rénovation, principalement énergétique, de logements sociaux (prêts Phare réhabilitation, Eco-prêts, prêts PAM). Au total, la Banque des Territoires vise la rénovation de 500 000 logements sociaux sur la période 2020 -2024 dont 200 000 spécifiquement avec une rénovation énergétique performante, soit une contribution d'1/3 à la cible de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).
- La rénovation thermique des bâtiments publics bénéficiera d'une enveloppe de 2Md€ de prêts de la Banque des Territoires (prêts GPI Ambre aux conditions améliorées avec en particulier un abaissement du taux (Livret A + 0,6 % ou taux fixe BEI selon un barème mensuel) ou encore l'augmentation des quotités pouvant être servies) et de 500 M€ de fonds propres, avec un focus sur le bâti scolaire, et complétés par 250 M€ du PIA1 pour la rénovation des Universités.
- Afin d'améliorer l'efficacité énergétique des locaux dans lesquels les entreprises exercent leur activité, Bpifrance déploiera une offre de crédit-bail immobilier pour un montant de 1 Md€, des prêts en faveur des travaux de rénovation énergétique avec une cible de 600 M€ et des financements de contrats de performance énergétique pour 150 M€, pour les bâtiments d'activité commerciale.

**Par ailleurs, la Banque Postale intervient pour le financement de la rénovation énergétique des logements et des bâtiments publics et privés :**

- Pour le secteur public local, la Banque Postale a lancé en 2019 des « prêts verts », réservés à des projets liés à la transition écologique dont la rénovation énergétique des bâtiments publics, production et développement des énergies renouvelables. Leur attribution s'accompagne d'une analyse de l'impact écologique du projet, notamment de la réduction prévue d'émissions de CO<sub>2</sub>. Le prêt vert est ensuite refinancé par des obligations vertes émises par SFIL, banque publique partenaire de La Banque Postale. Depuis 2019, une centaine de « prêts verts » d'un montant total de plus de 750 millions d'euros ont été signés.

<sup>9</sup> Estimation réalisée sur la base de l'étude : Relance ! comment financer l'action climat de I4CE 2020

- Pour les particuliers, La Banque Postale a créé une gamme verte destinée à la rénovation énergétique des logements avec, notamment, un prêt à taux zéro dit « Habiter Mieux » destiné aux ménages les plus modestes, en partenariat avec la Fédération SOLiHA. Disponible depuis juillet 2019, il permet aux clients les plus modestes de La Banque Postale de financer les travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement. Concrètement, ce prêt à taux zéro permettra le financement du reste à charge sur un bouquet de travaux de rénovation énergétique, adressé aux ménages les plus modestes. La souscription est ouverte aux demandeurs ayant préalablement obtenu l'accord pour une subvention Habiter Mieux de la part de l'ANAH.
- Dans la continuité de l'offre au secteur public local, La Banque Postale a lancé fin 2020 le prêt vert à destination des Entreprises. Cette offre s'adresse aux entreprises qui acquièrent, rénovent ou construisent leur bâtiment dans le respect des meilleures normes environnementales (RT 2012, future RE2020, labels ...). Une annexe verte doit être remplie par l'entreprise qui souhaite communiquer sur le caractère vert de son financement. Pour la Banque Postale, ces prêts verts sont éligibles aux refinancements verts (Greens Bonds) permettant de bénéficier d'une bonification de taux

#### **b) Développer l'analyse de la performance énergétique de tous les financements immobiliers**

Le Groupe vise à intégrer dès que possible des critères énergétiques incitatifs dans ses conditions d'octroi de ses financements immobiliers. **A compter de 2021, le Groupe s'engage à mener un travail de convergence entre (i) les critères et grilles d'analyse actuellement utilisés pour analyser ses flux de financement en faveur d'un parc immobilier exemplaire et (ii) la taxonomie européenne des activités vertes.** A terme, l'objectif sera d'aligner les critères d'octroi des gammes de prêts dédiés à la rénovation énergétique sur les critères de la taxonomie européenne.

Plus globalement, le **Groupe vise à mieux connaître la performance énergétique de tous ses nouveaux flux de financements immobiliers, en systématisant la collecte et/ou l'analyse d'information sur la performance énergétique lors de l'octroi des nouveaux prêts.**

En particulier,

- La Banque des Territoires qui distribue majoritairement des prêts au secteur du logement social et au secteur public local, applique d'ores et déjà des critères énergétiques incitatifs pour une partie de ses financements. Par exemple, en accord avec l'Etat, la tarification des prêts à la rénovation thermique des logements sociaux mobilisant l'épargne réglementée dépend du caractère environnemental du projet. De plus, le prêt à la rénovation « PHBB réallocation », bonifié sur ressources propres du Groupe, finance les projets de réhabilitation dont la réalisation permet le gain d'au moins une étiquette énergétique. Enfin, 1 Md€ de titres participatifs à impact, intégrant notamment des critères énergétiques, seront souscrits par la Banque des Territoires sur la période 2020-2022.
- La Banque Postale est sélective sur les types d'actifs immobiliers financés auprès des personnes morales dès l'octroi. La qualité environnementale de l'actif fait partie des critères importants d'analyse (réglementation thermique applicable, certifications obtenues, localisation proche de transports en commun, flexibilité et réversibilité de l'actif, risque climat ...). Les opérations de restructuration d'immeubles doivent par exemple systématiquement viser une mise aux normes et une certification environnementale type HQE/ BREEAM/ Effinergie.... Depuis fin 2020, LBP propose des prêts verts et à ce titre un reporting spécifique est prévu avec notamment la collecte des DPE.

## **IV. Accompagner les tiers dans leurs propres rénovations immobilières**

Le groupe Caisse des Dépôts se mobilise pour **la rénovation énergétique du parc immobilier et la construction de bâtiments exemplaires** dans ses activités d'accompagnement (ingénierie, conseil, ...).

En particulier **la Banque des Territoires** :

- Intervient dans des sociétés de tiers investissement pour accompagner les propriétaires dans leur projet de rénovation énergétique.
- Propose aux collectivités, un accompagnement en ingénierie par une contribution financière à hauteur de 50 % du coût total des études plafonné à 100 K€, ainsi qu'une offre d'intracring pour les universités et les collectivités. Cette offre intracring est également enrichie avec une offre intracring « sécurisée » permettant spécifiquement le financement de Contrats de Performance Energétique. En avril 2021,

afin de contribuer à la relance économique, la Banque des Territoires a lancé le volet rénovation 1000 écoles du programme Action Cœur de Ville (ACV) avec un parcours d'aide ultra bonifié (prise en charge entre 80 et 100% des dépenses d'ingénierie).

- Intervient également aux côtés des Régions et des Métropoles pour la création de sociétés de Tiers Financement dont l'objectif est d'accompagner les particuliers sur l'ensemble de leur parcours de rénovation énergétique de leurs logements, avec comme objectif la création de dix nouvelles sociétés de ce type dans les années à venir.

**La SCET** intervient pour l'amélioration énergétique des patrimoines immobiliers dans le cadre de ses missions de programmation et de conseil auprès des maitrise d'ouvrage.

**La Banque des Territoires, le Groupe La Poste et Egis ont par ailleurs développé** la société SOBRE Energies pour créer **une offre de pilotage de la trajectoire énergétique d'un patrimoine immobilier tertiaire**. La combinaison de l'exploitation des données de terrain avec l'expertise des Energy Manager de Sobre permet de proposer des plans d'action adaptés combinant éco-gestes, amélioration de l'exploitation et investissement. Plus de 11 000 bâtiments bénéficient déjà de cette solution.

**Le Groupe Egis** accompagne les acteurs de la ville et de l'immobilier dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. Egis s'engage en matière d'immobilier bas carbone par son offre d'ingénierie et de conseil allant de la conception de bâtiments ou aménagements bas carbone à l'élaboration de trajectoire 1,5°C ou stratégie d'adaptation pour des patrimoines immobiliers, notamment :

- Evaluation de l'empreinte climatique et élaboration des trajectoires 1,5°C,
- Elaboration de feuilles de route climatiques ambitieuses et pragmatiques et outils d'aide à la décision,
- Audit de résilience climatique d'un patrimoine immobilier,
- Conception et réalisation de projets de rénovation et de construction neuve mettant en avant les enjeux énergie/carbone (label E+C-, BBCA, chantier bas carbone, matériaux biosourcés ou issus du réemploi, smartgrid, etc),
- Accompagnement dans le financement des investissements en faveur du climat (labellisation ISR Immobilier, Green Bonds, Label Bas Carbone...),
- Stratégie de compensation et solution de séquestration.